



Décrypt-in**FO**

Comité technique ministériel du 11 avril 2019

Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

Réponses générales apportées en ouverture de séance

A l'ouverture de cette séance re convoquée suite à la [séance avortée](#) du 29 mars, FO a rappelé que l'ensemble des éléments de sa déclaration préalable ([ICI](#)) restait d'actualité. En prenant acte que le dialogue était désormais ouvert auprès du cabinet du MTES sur la question des droits syndicaux...mais en attendant des réponses positives !

FO attendait à cette occasion que les questions posées au niveau politique de nos ministres trouvent une réponse :

- quelle défense de leurs agents **sur la question du temps de travail** face à la propagande gouvernementale ?
- quelles réponses sur l'ensemble des vœux adoptés lors du CTM du 21 février (**pouvoir d'achat, avenir de la DIR Est** qui pose l'avenir de TOUTES les DIR au vu des débats parlementaires en cours, conditions de mise en place **de l'ANCT et de la fusion AFB/ONCFS, droit de grève des contrôleurs aériens**) ?
- quel signe tangible d'une quelconque défense **des missions et de la chaîne RH de nos ministères** face aux velléités du ministère de l'Intérieur ?

Il faudra se satisfaire de quelques réponses de l'administration (consultables [ICI](#)), parvenues 2 heures avant le début de la réunion. Pour FO :

- sur le sujet du pouvoir d'achat, il est irrecevable de justifier l'absence de revalorisation générale des rémunérations sur le motif que les agents auraient « bénéficié » de PPCR qu'ils financent notamment par l'allongement de leur carrière, ou qu'ils auraient eu le privilège d'avoir une compensation de l'augmentation de la CSG !
- sur l'avenir de la DIR Est, et des DIR en général, il est inacceptable que le CTM soit court-circuité alors même que la DGITM reconnaît que le devenir des DIR est en cause dans le cadre des annonces à venir du Président de la République suite au « grand débat » → **le transfert des routes nationales aux collectivités est donc bien une hypothèse sur la table !!!**
- sur la création de l'OFB, aucune réponse satisfaisante concernant les moyens du futur établissement et les sujets touchant les personnels...FO attend toujours les réponses ministérielles !

- préfiguration de l'ANCT : accepter (enfin) de mettre en place un comité de suivi mais en fixer la première date le 9 mai (jour de mobilisation unitaire de la Fonction Publique), **cela montre bien la motivation de la préfiguration !**
- droit de grève des contrôleurs aériens : la ministre devant le Sénat affirme l'attachement du gouvernement au droit de grève...tout en indiquant que tout est possible « au niveau adéquat » !

Nous n'avons pas laissé mettre sous le tapis les sujets dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour (**avenir de l'IFSTTAR, budget et effectifs 2019** suite aux annonces présidentielles), et nous attendions une explication du refus de l'administration d'inscrire le point relatif à l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL. Parce qu'elle considère qu'ils n'en ont pas ?

Sur ce dernier point, le DRH s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTM.

Concernant l'impact du « grand débat » sur nos ministères, la question posée par FO a permis de mettre au grand jour une information édifiante : le budget du MTES a supporté à hauteur de 7 millions d'euros l'organisation des conférences citoyennes notamment ! **Les agents du MTES payent donc les factures de l'opération de communication pilotée par leurs ministres...avant de devoir payer la note des annonces présidentielles ?**

Comme l'ont démontré les débats suscités lors de ce CTM, **nous sommes en plein « calme avant la tempête AP 2022 repeinte en jaune » !** Dans ce cadre, FO occupera sa place et toute sa place pour occuper le terrain qui est le sien : la défense des agents, des missions, des services et des moyens de nos ministères.

Point n°1 :

Approbation des procès-verbaux (pour avis) des :

- CTM du 11 septembre 2017
- CTM du 28 septembre 2017
- CTM du 30 janvier 2018
- CTM du 24 septembre 2018

Intervenants : Laurent Janvier - FEETS-FO

Les PV sont approuvés après prise en compte des demandes des organisations syndicales.

FO revient concernant le PV du CTM du 30 janvier sur l'affirmation du DRH page 17 « [...] nous n'avons pas consommé la masse salariale en 2017. C'est exact. Est-ce un problème ? Non. ». Or cumulés sur 2 ans (2017/2018), ce sont 21 millions d'euros qui ont été rendus au Budget, situation unique à notre connaissance dans le paysage interministériel. Soit de quoi rémunérer le million d'heures supplémentaires réalisées gracieusement par les personnels des services de nos ministères en 2016 et 2017 (hors DDI et EP) ! En pleine cure d'austérité et de réductions d'effectifs, ce sont donc les agents qui tiennent à bout de bras le fonctionnement de nos services au détriment de leur santé et de leur vie personnelle. Leur seule récompense : avoir la satisfaction que leurs hauts représentants soient très bien vus à Bercy.

Alors oui, pour FO, c'est bien un problème et un sacré problème !

Sur ce même PV, page 18 et concernant le régime indemnitaire des Inspecteurs des Affaires Maritimes rejoignant le corps des ITPE, le DRH aurait indiqué en séance que « Nous avons proposé des bilatérales aux organisations syndicales qui souhaitent que nous en parlions spécifiquement. ». Force est de constater que FO, pourtant majoritaire dans le corps d'accueil, n'a reçu aucune proposition de cette nature. FO ne saurait donc en aucun cas être associée, à quelque niveau que ce soit, au reniement des engagements de l'administration auprès du CTM et des agents concernés sur leur

maintien au régime de l'ISS.

Force est de constater que cela n'a rien à voir avec le hasard. A l'occasion de la réunion de travail relative à l'articulation entre les emplois fonctionnels d'ITPE et le grade d'ITPE hors classe, le 8 avril prochain, la DRH prend la peine d'inviter personnellement et directement les représentants des OS minoritaires à la CAP des ITPE, en omettant sciemment de faire de même pour les élus représentant 3/4 des ITPE.

Dans le cadre de l'intégration du CPII dans le nouveau service du numérique construit sur une partie des services informatique du SG, l'administration écarte l'option du maintien de la représentation du CPII en formation conjointe, suivant l'argument que cela ne modifie pas de plus de 20 % le périmètre d'accueil. Sauf que FO y est très bien implantée bien entendu ! A l'inverse, souvenons-nous que l'intégration de 100 IAM dans le corps de 5000 ITPE n'a pas empêché la mise en place d'une CAP conjointe au seul détriment de FO !

Et pour couronner le tout, nous apprenons par la bande concernant le projet d'accord Égalité Pro que l'ensemble des organisations syndicales a été reçue en bi-latérale par la Haute-Fonctionnaire...sauf FO ! Cela a au moins un mérite : démontrer clairement pour qui, ou contre qui, la DRH a choisi de rouler ! A force, cela a au moins de mérite de se voir !!!

Pendant ce temps là, les représentants FO de certains services, notamment en DREAL Corse, font l'objet de pratiques inacceptables. Ailleurs, on leur explique qu'ils devront désormais exercer leurs mandats sur leurs droits à congés.

Réponses de l'administration :

Le DRH admet l'existence d'un certain nombre de maladroresses vis à vis de FO (sans apporter de réponse point par point)...et s'engage à recadrer les situations locales qui lui seront signalées.

Point n°2 :

Présentation du bilan social ministériel 2017 (pour information)

Intervenants : Stéphanie Ferrari-Paillet - SNP2E-FO

Les positions de FO :

Pour en savoir plus sur les analyses de FO : [ICI](#)

Nous ne referons pas cette fois-ci le coup des acronymes mouvants de nos ministères, ils auront tenu, presque, jusqu'à l'automne dernier.

Si le travail de fourmi de constitution de ce bilan est comme les années passées à saluer, certaines parties du bilan sont présentées sous une nouvelle forme. Cela rend la comparaison avec les années antérieures quasi impossible.

Ainsi les budgets CEREMA / Meteo France regroupés sans sous-détail, la base de décompte des avis de la commission de déontologie ou la présentation du chapitre formation sont autant de sujets sur lesquels la comparaison est compliquée, alors même qu'il ne semble pas que les tendances soient favorables.

Il eut été nécessaire de disposer a minima de commentaires ou d'un travail supplémentaire d'analyse explicitant l'évolution 2016 2017.

Ceci dit, quels constats à l'aune de ce bilan 2017 ?

Les baisses de crédits (IST, UTAH), calibrés « au plus juste » ou en chute libre, sont décrites, mais aucune information sur les impacts dans les services, sur les conditions de travail des agents et sur la réalisation des missions ! Quand on se rappelle les sujets à la une de l'actualité au mois d'août dernier...

Un soutien lourd affiché à la transition énergétique, de deux milliards, cependant pas un mot sur l'utilisation qui en a été faite, alors qu'ils sont financés globalement sur le dos des opérateurs, notamment le CEREMA et VNF.

Des mobilités difficilement comparables avec 2016, qui avait connu la fusion des DREAL. Les chiffres ne sont cependant pas orientés dans le bon sens, en hausse seule pour les corps administratifs dit A+.

Explosion de postes ouverts à la BIEP (à ce sujet pouvez vous nous dire—quand l'exercice 2019 sera sur la table?), explosion des postes publiés sur l'application mobilités, Rifseep,... sont autant d'éléments qui, nous pouvons le craindre n'aideront pas à améliorer la situation pour les bilans suivants.

Des recrutements côté filière technique toujours majoritairement effectués hors ministère, alors que l'agenda social devait démarrer sur la définition de son avenir.

L'Agence Française pour la Biodiversité créée en 2017 pour laquelle il est à nouveau question d'une fusion lourde.

Ce qui marque dans ces bilans décalés d'un an, c'est ce qui en ressort en termes de points de vigilance ou d'alerte qui ne semble pas la plupart du temps avoir été traité depuis, et qui seront de nouveau mis en lumière dans les bilans ultérieurs.

De fait, nous avons souhaité mettre l'accent sur 5 points :

Côté statutaire et rémunérations :

Il nous paraît particulièrement fallacieux de présenter l'application du PPCR comme une mesure indemnitaire catégorielle, tant l'impact à moyen terme sur les carrières est négatif et le constat dès sa mise en œuvre est affligeant pour le catégoriel.

L'administration présente par ailleurs le quasi-statut des personnels de l'Environnement comme une grande avancée sociale pour les personnels concernés. Dans les faits, le reclassement des agents dans le quasi-statut conduit ceux qui ont 8/10 ans d'ancienneté à être reclassés au 1er échelon. S'agissant de catégorie C et donc des plus bas salaires, nous ne pouvons que dénoncer cette présentation, toute aussi fallacieuse.

Il n'est sans doute pas étonnant que de plus en plus d'agents, cela est encore vérifié en 2017, recourent au paiement de leurs jours de CET, entre la surcharge de travail et les rémunérations qui ne progressent pas !

Côté conditions de travail :

Le télétravail : un bilan de la première année de la mise en œuvre du dispositif est présenté comme très positif. Pour les agents qui ont pu en bénéficier, et sur cette phase de démarrage, nous pouvons partager sans doute globalement le constat.

Les points de vigilance mis en avant lors de l'enquête doivent faire cependant l'objet d'un traitement en profondeur notamment sur :

- l'impact sur collectif de travail,
- l'accès pour les autres catégories que la catégorie A,
- la gestion du sentiment d'injustice pour ceux à qui est refusé le télétravail pour des motifs contestables,
- la formation

Car il s'agit de pérenniser ces dispositions, sans que cela soit vécu négativement par ceux qui n'en bénéficieraient pas ou s'avérer bien moins positifs pour ceux qui en bénéficient aujourd'hui.

Si le télétravail s'installe progressivement dans le fonctionnement des services, côté médecine de prévention, là, il y a alerte rouge !! Près de 22 % d'agents non couverts en 2017 par un quelconque dispositif.

Et côté égalité professionnelle ?

Sans revenir sur les péripéties de fin 2018, et en restant centrés sur les MTES/MCTRCT en 2017, en dehors de l'affichage officiel du réseau « parcours profession'elles » et de l'obligation pour les cadres dirigeants d'aboutir à un ratio F/H donné, rien d'indiqué sur ce que le ministère a fait en la matière. Si le bilan 2018 ne devait faire ressortir que les groupes d'échanges qui ce sont tenus, ce serait bien maigre...

Le bilan social consacre un chapitre sur le sujet, et se contente globalement de commenter quelques chiffres de tableaux déjà présents dans le précédent rapport. C'est bien loin de suffire.

Car même si le sujet est bien plus vaste que les seuls écarts de rémunération, l'évolution de ceux-ci semble aller dans le bon sens sauf pour la catégorie B, où ils augmentent !!

Typiquement le genre de sujet qui interpelle et devrait amener à une analyse des causes, et à des développements dans ce bilan sur les moyens d'y remédier. FO a fait des propositions en la matière suite à l'enquête conduite auprès des agents, et attend leur prise en compte dans le projet d'accord que l'administration s'est engagée à présenter.

Et puis il y a ce qui ne figure pas dans ce bilan social :

Depuis le temps que nous exigeons le bilan global des heures supplémentaires écrêtées dans nos ministères, le premier état fourni à l'appui de la réunion de lancement du GT « temps/conditions de travail » est édifiant (bien que partiel puisque déclaratif et excluant les agents soumis au « forfait cadre ») : un agent sur deux est « dans le rouge » (les 2/3 dans de nombreux services) et l'administration emploie l'équivalent de 335 ETP « au noir ». Auxquels il faut ajouter 150 ETP en DDI...et on ne sait pas combien dans nos établissements publics puisque l'administration considère que ça ne la regarde pas !

Pour information, pour les salariés du secteur privé, le délit de travail dissimulé caractérisé (c'est-à-dire lorsque l'employeur a, de manière intentionnelle, mentionné sur le bulletin de paie, un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué... ce qui est précisément le cas !) est punissable à minima de dommages et intérêts équivalents à 6 mois de salaire par salarié !

Devant ce constat désormais assumé par l'administration, FO la place face à ses responsabilités : comment compense-t-elle le préjudice subi par les agents contraints sous la pression de faire des heures supplémentaires non rémunérées ? Comment s'assure-t-elle de sortir de l'illégalité ?

A ces deux questions, FO propose deux réponses évidentes pour éviter à nos ministres de finir devant la justice :

- les 21 millions d'euros de masse salariale dilapidés ces deux dernières années sont récupérés auprès du budget et mobilisés pour des mesures catégorielles
- les baisses d'effectifs imposées en 2019 sont annulées, et le plafond d'emploi de nos ministères est revu à la hausse de 500 ETP

A retenir des débats :

Sur la question du périmètre du bilan social, le DRH répond que les Établissements Publics n'ont pas vocation à être intégrés ... mais concède que les bilans sociaux des EP auraient vocation à être plus visibles. FO lui rappelle son engagement à mettre en place une page sous intranet.

Concernant les écrètements, absents du projet de bilan social (et pourtant très éclairants sur les conditions de travail des agents !), la DRH s'est engagée à intégrer

les données 2017 dans le bilan final.

Sur la question des recrutements et de l'avenir de la filière technique, FO obtient un engagement :

- à organiser une réunion sur l'exécution du schéma d'emploi
- à présenter un premier état des lieux des travaux conduits sur l'avenir de la filière technique (d'ici mi 2019)

Sur la question du télétravail, le DRH a dit partager le constat de FO **sur l'exclusion des agents de catégories C...**et s'engage à conduire des actions correctives !

Point n°3 :

Présentation du bilan des élections professionnelles (pour information)

Intervenant : François Deneux - SNP2E-FO

Les positions de FO :

Force Ouvrière remercie l'équipe élections de la DRH pour ce document et remercie l'ensemble des électeurs qui ont placé FO comme première organisation syndicale dans les services et établissements du MTES-MCTRCT, ainsi que dans les CAP.

Force Ouvrière constate également dans ce document que le taux de participation dans nos « pôles ministériels » reste important (entre 72,9 et 73,6 % chiffres OS et chiffres de la police?) et cela ne fait que conforter la place des organisations syndicales. OUI les agents de vos ministères nous ont donné mandat pour continuer à nous battre. Et OUI nous continuerons ! Et cela ne fait que nous conforter à défendre un scrutin « physique ».

Au delà de ce bilan chiffré des taux de participation et des résultats, Force Ouvrière renouvelle sa demande d'une réunion de retour d'expérience sur l'ensemble du processus électoral. Car il y a beaucoup à dire, à partager et à conserver pour les mémoires... afin qu'il ne nous soit pas dit dans 3 ans et demi, à quelques jours de l'élection, que l'administration n'a pas connaissance du retour d'expérience précédent !

Ce retour d'expérience devra se pencher sur le choix imposé de recourir à un prestataire unique pour l'impression de la profession de foi, sur la fiabilisation de la liste électorale et sur le pilotage, sur le non-respect des règles d'égalité de traitement des candidatures (surfaces de logos par exemple) et les consignes données aux différents bureaux de votes. Et également sur les remarques qui ont été faites tout au long du processus par les organisations syndicales plus ou moins prises en compte par vos services, peu entendues par l'administration mais qui finalement à l'usage correspondait en grande partie à ce qui c'est réellement passé.

Car, il va falloir le reconnaître, nous, organisations syndicales, avons mis pas mal de moyens pour mettre pas mal d'huile dans les rouages ! Quitte à dépasser clairement nos attributions. Nous avons alerté en 2014, subi en 2014, écrit un retour d'expérience en 2015 puis réalerti en 2018, mis l'administration devant les problèmes, alerté encore et finalement... le résultat est là (ou presque) mais avec quelle énergie déployée ? Et quelle qualité de dialogue ? Qu'aurait-il été sans notre investissement ?

Madame la secrétaire générale, il va falloir réellement capitaliser ces expériences (quel que soit le mode de scrutin d'ailleurs)... car combien serons nous et serez vous en 2022 pour gérer ces élections ?

Que ce soit bien clair, nous n'avons jamais attaqué les agents en charge de ce sujet (dont la plupart sont déjà repartis...) dont nous saluons encore le travail malgré un cadre qui ne leur facilitait pas la vie.

A retenir des débats :

Le DRH s'engage à mettre en place une réunion de capitalisation du scrutin 2018.

FO exige à cette occasion une formalisation des enseignements pour engager l'administration pour le prochain tour !

Point n°4 :

Projet de décret modifiant le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA) (pour avis)

Intervenant : Laurent Janvier - FEETS-FO

Les positions de FO :

Le concours externe de recrutement des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne est un concours dédié qui oblige les candidats à faire un choix avec d'autres concours.

Les conséquences sont que ce recrutement ne fait plus le plein aujourd'hui. Aussi l'idée de l'intégrer dans le concours commun INP est accueillie favorablement par FO. Il est à espérer que le décret modifié soit publié au plus vite.

FO attire l'attention sur la nécessité de mettre en place des actions de valorisation des missions des ICNA auprès des étudiants. Ce qui passe par l'augmentation des effectifs pour faire face à l'augmentation du trafic aérien, pour préserver les conditions de travail.

A retenir des débats :

La DGAC s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter le calendrier de mise en œuvre du processus d'organisation du concours commun INP, et acte la nécessité de valorisation des métiers et carrières des ICNA. Reconnaisant en particulier la nécessité d'augmenter les recrutements !

Votes sur le projet de texte:

POUR : CGT – FO – UNSA – CFDT - FSU

Point supplémentaires demandés par FO

Budget et effectifs 2019 suite aux annonces présidentielles pour répondre au contexte social général (pour information)

Intervenant : Jean Hédou - FEETS-FO

Les positions de FO :

Alertée par de premières difficultés de début d'année sur les crédits d'action sociale, le budget du CGCV ayant dû être confirmé pour 2019 après intervention, FO a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, pour pouvoir mesurer si les annonces présidentielles de fin d'année et certaines mesures mécaniques de la loi de programmation budgétaire 2018-2022 ne vont pas imposer un nouveau coup de rabot sur les budgets et les effectifs de nos ministères. Depuis lors, nous avons appris que la FNASCE subirait une coupe sombre de ses crédits.

Sur le premier point, nous ne saurions admettre qu'en réponse à une attente sociale, le service public et les agents publics jouent le rôle de victimes. Sur le second point,

nous ne saurions accepter qu'une déficience de gestion de notre administration dans le pourvoi de ses postes vacants en 2018 alourdisse la note des suppressions d'emploi déjà programmées par la loi de finance 2019.

Ce que nous jugerions insupportable, ce serait que l'administration dissimule des informations quelle que soit leur nature.

Les réponses de l'administration :

Financement du grand débat (déplacements des participants aux conférences citoyennes régionales) : 7 millions d'euros de hold-up sur les budgets 2018/2019 du MTES non compensé (juste un dégel pour payer les factures). Sans compter la masse salariale mobilisée...

Les agents du MTES payent la facture des p'tits fours du grand débat...s'apprêtent-ils à payer la facture des annonces « CAP 2022 repeint en jaune » ?

Pour ce qui est des effectifs, le DRH indique qu'il n'y a aucun coup de rabot envisagé par rapport aux hypothèses du PLF 2019...nous saurons nous en souvenir !

Avenir de l'IFSTTAR

Intervenant : Laurent Janvier - FEETS-FO

Les positions de FO :

FO a interpellé nos ministres à plusieurs reprises quant à l'avenir de nos écoles et centres de recherche dans le contexte de montée en puissance des communautés d'université. De saisine en saisine, on nous dit qu'on en parlera prochainement en CTM, que les conclusions de l'audit lancé sans aucune information des OS sur les écoles seront bien entendu discutées avec elles. Sauf que les mois...voire les années passent et rien ne sort du bois ! Attendrait-on que toutes nos écoles et centres de recherche aient disparu du paysage pour en parler ?

Science fiction ?

Il semble bien que non si l'on se réfère au cas de l'IFSTTAR, dont l'adhésion au projet d'Université Gustave Eiffel est en cours de préparation. En effet, comme l'ont écrit au ministre d'État les représentants des personnels de l'établissement le 11 mars dernier(courrier consultable [ICI](#)), les conditions de son adhésion ressemblent fort à un saut dans l'inconnu sans parachute. Il est en effet prévu que l'IFSTTAR abandonne sa personnalité morale, et ce dès la phase d'expérimentation ! Comment peut-on imaginer que, dès le 1er janvier 2020, soit demain, le nouvel organisme, le premier de ce type né de la fusion d'un organisme de recherche appliquée du MTES et d'une université du MESR, puisse garantir aux anciens personnels de l'IFSTTAR de continuer à assurer leurs activités d'appui aux politiques publiques (expertises, normalisation, certification..)? Même si le décret de création de l'Ifsttar ne sera pas abrogé mais suspendu pendant la phase d'expérimentation, comment s'assurer en cas d'échec que l'Ifsttar retrouve ses moyens humains et matériels après plusieurs années de vie commune sous le régime de la communauté universelle?

Nous ne pouvons accepter de telles conditions et demandons au ministre d'intervenir pour maintenir la personnalité juridique de l'IFSTTAR dans le cadre de la constitution de l'Université Gustave Eiffel, comme cela est proposé pour d'autres établissements comme l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Les réponses de l'administration :

Sur la question de **l'avenir des écoles**, en réponse à FO, **engagement du DRH à inscrire le point au prochain CTM.**

Sur le sujet de l'IFSTTAR, le représentant de l'établissement tente de convaincre le CTM qu'il faut « saisir la balle au bond », que « l'expérimentation ne durera que 10 ans et après on verra » (chiche, on demande la remise en place des DDE?), que « les questions sont complexes et en cours d'examen »...mais la préfiguration se poursuit à tombeaux ouverts.

FO rejette totalement ces arguments et exige le maintien de la personnalité morale de l'IFSTTAR.

Le DRH s'engage à ce que le ministre réponde rapidement au courrier des représentants de l'IFSTTAR. **Tout arbitrage de la part du ministre (annoncé pour mai) allant à l'encontre de leur demande serait historiquement grave.**

Mise en place effective du comité de suivi de la création de l'ANCT

Intervenant : Laurent Janvier - FEETS-FO

Les positions de FO :

Voici 2 CTM successifs où nous demandons la mise en place d'un comité de suivi de la mise en place de l'ANCT en format CTM. Voici 2 CTM successifs où nous obtenons l'engagement de l'administration...et nous ne voyons toujours rien venir !!

Alors désormais, le sketch a suffisamment duré, nous attendons aujourd'hui la fixation d'une date. Et si le préfigurateur n'est pas disponible, il se le rendra !

Les réponses de l'administration :

En amont de la réunion, la DRH a accédé à notre demande en informant de la mise en place d'un comité de suivi...le 9 mai (jour de mobilisation unitaire Fonction Publique!). Un acte manqué (volontairement?) que le préfigurateur rectifiera prochainement en proposant une autre date.